

Le 10 janvier 2023

À tous les Télédistributeurs et Télécommunicateurs et leurs sous-traitants en conception de réseau

POUR DIFFUSION

Objet : Position des propriétaires de structures de soutènement – architecture hybride réseaux souterrains avec distribution aérienne

Dans les derniers mois, une recrudescence importante d'un type d'architecture spécifique a été observée par les propriétaires de structures de soutènement. Caractérisée par un réseau de télécommunication souterrain prévoyant une alimentation aérienne des clients à l'aide de multiples remontées sur les structures, cette architecture présente diverses variantes.

Associée à l'utilisation de piédestaux ou de terminaux sur la structure, elle cause des contraintes d'exploitation au réseau des propriétaires en multipliant de façon importante les montées latérales. Dans plusieurs cas, cette architecture ne comprend pas de demande d'accès au stade initial et pourrait donner lieu à des installations non déclarées sur les structures de soutènement. Bien que ce type de conception ait été présent il y a plusieurs décennies, il ne s'agit pas d'une conception équitable en ce sens qu'elle transfère de façon importante des contraintes aux propriétaires.

Les propriétaires de structures de soutènement tiennent donc à émettre un avis à l'effet que ce type d'architecture ne sera pas accepté dans le futur et invitent les locataires à consulter les propriétaires avant toute conception pouvant donner lieu à des situations de cette nature. Nous invitons par ailleurs les locataires désirant régulariser des situations existantes à entrer en contact avec le ou les propriétaires concernés.